

**Championnat  
de France**  
FFVL  
Fédération Française  
de Vél Libre

**FREESTYLE**

**Sosh SUP Contest**  
INTERNATIONAL

**CABRINHA**  
**AIRSTYLE Contest**  
INTERNATIONAL



# TRIPLE KING CONTEST

Du 12 au 18 août à DUNKERQUE

**Dunkerque**  
COMMUNAUTÉ URBAINE  
partenaire du sport

**Nord**  
le Département

**Sosh**

**Agenda21**

**FRANCE**  
2024  
Jeux Olympiques

**FFVL**  
Fédération Française  
de Vél Libre

**AFCK**

**Fédération Française  
de Surf**

**CASINO  
DE DUNKERQUE**

**RÉGION  
Nord-Pas de Calais**

**Les Dunes  
de Flandre**  
syndicat intercommunal

**Dunkerque LNG**  
énergie

**SUP  
59**

**KITADICT**

**Ville de Dunkerque**

**500 m**  
**2000 pieds**

## 17 Août Beacht Race

- Inscriptions de 9h à 12h
- Départ 13h30
- Repas : ticket resto avec les restaurants partenaires
- 3 tours d'environ 2,6km suivant les conditions météorologiques le parcours pourra être modifié
- Classement jeunes et planches plates 2 tours
- Taille des planches maximum 12'6
- Prize money
 

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| - 1er homme 1000€ | 1ère féminine 500€ |
| - 2ème homme 500€ | 2ème féminine 250€ |
| - 3ème homme 400€ | 3ème féminine 100€ |
| - 4ème homme 250€ |                    |

Au moins deux passages sur la plage, les passages doivent se faire pagaie à la main.



*Parcours indicatif pouvant être modifié par l'organisation selon les conditions*  
**18 Août Down Wind / Longue Distance**

- Inscriptions à partir de 8h jusqu'à 10h30 / navette de retour de Bray-Dunes départ 9h
- Départ 11h15
- Départ jeunes et planches plates 11h15
- Cocktail à Bray-Dunes
- Repas : panier repas
- Prize money
  - 1er scratch 1000€
  - 1er 12'6 homme 700€      1ère 12'6 féminine 500€
  - 2ème 12'6 homme 500€      2ème 12'6 féminine 200€
  - 3ème 12'6 homme 300€      3ème 12'6 féminine 100€
  - 4ème 12'6 homme 200€
- Planches plates:lots
- course faisant partie du challenge down wind sup59
- Remise des prix à 17h30 au Casino de Dunkerque



*Parcours Indicatif Pouvant Être Modifié Par L'organisation Selon Les Conditions*

**Règles De Course**

*Extraits règlement sportif SUP-Race (fédération Française de Surf)*

**Chapitre 4 Matériel**

**Article 10** : Planches autorisées en compétition

Dans les catégories « courtes et moyennes distances » des longueurs maximales des matériels de flottaison sont instituées.

La jauge des planches devra être contrôlée sous le principe de la toise de la longueur voulue. Un gabarit fixe sera mis à disposition des compétiteurs lors de l'inscription. Dès les arrivées des premiers un tirage au sort

En dehors de ses caractéristiques, tous les types de planches SUP sont autorisés et concourent dans la catégorie définie par leur catégorie ;

Les dérives foil sont interdites

Toute propulsion autre que la pagaie simple sera interdite.

Il est interdit de ramer en position assis ou à genoux. En cas de chute, il n'est autorisé que 5 coups de pagaie dans ces positions. En fonction des conditions de course, le Comité de course arrêtera les modalités de pénalités infligées.

**Chapitre 5 : Conditions de participations**

**Article 13** : obligation de licences

La participation des compétiteurs aux courses agréées (comptant pour les classements nationaux) est soumise à l'obligation de posséder une licence annuelle ou temporaire. La délivrance de la licence compétition temporaire est soumise à l'obligation de fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre indication aux activités SUP en compétition.

**Article 15** : Inscriptions des compétiteurs

Avant tout début de course, les compétiteurs doivent :

- confirmer leur participation
- récupérer le dossard correspondant à leur numéro d'inscription
- faire valider leur matériel (validation de la jauge)
- suivant le cas, présenter aux personnes chargées de l'inscription les documents nécessaires : justificatifs d'âge, certificat médical...

**Chapitre 6 : Sécurité**

**Article 15** : Devoir d'assistance mutuelle

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en difficulté. Le compétiteur sera alors reclassé en fonction de ce bonus de temps.

**Article 17** : zone de course

La zone de course est définie par l'organisateur et validée par le Comité de Course. Elle est balisée par des bouées ou des points caractéristiques facilement identifiables.

**Article 18** : principes généraux de course

Aide extérieure :

Toute aide extérieure (ravitaillement, coaching, orientation) est interdite pendant les compétitions sauf autorisation spécifique du Comité de course. Les bateaux extérieurs et notamment les engins motorisés ou non assurant la sécurité, ne doivent pas gêner les compétiteurs en course (trajectoires, vagues...)

Comportement des compétiteurs

Les compétiteurs ne doivent pas avoir des gestes anti-sportifs ou de paroles déplacées à l'encontre de qui que ce soient : concurrents, officiels, spectateurs, organisateurs...

Les compétiteurs ne doivent pas abandonner de déchets en mer, dans l'eau ou sur terre.

Tout compétiteur qui ne peut terminer la course pour quelques raisons que ce soit, doit rejoindre une zone abri, ou faire appel à un bateau suiveur. Il doit obligatoirement en prévenir l'organisateur.

**Chapitre 7 : Organisation des épreuves SUP-RACE**

**Article 22** : Procédure de départs et d'arrivées

Modalités de départs et d'arrivées

Beach Race : départ de la plage

Down wind / long distance : départ sur l'eau en ligne

- 1mn avant le départ : drapeau bleu + 2 coups de trompe courts rapprochés + information sonore
- 30s avant le départ : drapeau jaune
- Départ décompte sonore du temps(10 dernière secondes), drapeau vert + signal sonore long.

**Respect des procédures de départ :**

la ligne de départ ne doit pas être franchie dans la dernière minute précédent

celui-ci (dès que le drapeau bleu est mis en place).

Tout compétiteur franchissant la ligne avant le signal sera pénalisé de 30 secondes sur son temps de parcours.

**Article 27** : Arrêt immédiat et retour immédiat à terre de tous les compétiteurs  
toutes interruption de course avec retour immédiat des compétiteurs sera signalée par des coups de trompes répétés et le drapeau rouge.

**Article 28** : Réclamations

Toute réclamation devra être effectuée par écrit dans un délai de 10 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur, auprès du Comité de Course.

Celui-ci étudiera celle-ci avant communication officielle des résultats et des classements.

